

MOUVEMENT POUR  
LA RENAISSANCE  
DU CAMEROUN



CAMEROUN  
RENAISSANCE  
MOVEMENT

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

## **COMMUNIQUÉ SUR LA STRANGULATION DES CAMEROUNAIS AVEC LES IMPÔTS, TAXES, DROITS ET TIMBRES DIVERS NOTAMMENT CEUX PRÉVUS PAR L'ARTICLE 548 INTITULÉ "DROITS ET TIMBRES SUR PASSEPORT ET AUTRES DOCUMENTS" DE L'ORDONNANCE PRÉSIDENTIELLE N° 2024/001 du 20 JUIN 2024**

Après l'augmentation continue du prix des carburants, l'ordonnance présidentielle n° 2024/001 du 20 JUIN 2024, est une preuve de plus que le gouvernement du RDPC est déconnecté des réalités de la vie des Camerounais. Sinon comment peut-il, dans un contexte de paupérisation généralisée des populations, procéder à une augmentation astronomique du coût des timbres de passeport et autres documents, et en particulier de la Carte Nationale d'Identité (CNI). Une telle décision, qui relève du je-m'en-foutisme du régime, est indéfendable et par conséquent inacceptable.

En effet, après avoir privé les Camerounais de la carte nationale d'identité (CNI) depuis plusieurs années, notamment à cause d'une mauvaise gouvernance publique sidérante, le Gouvernement vient de porter le prix du timbre de la CNI de 2.800 FCFA à 10.000 F CFA soit une hausse exponentielle de 257%. Lorsqu'on ajoute à ce prix de timbre le coût du certificat de nationalité (3.500 F CFA) et celui de la copie de l'acte de naissance (2.000 F CFA), le coût final de l'établissement de la CNI revient désormais à près de 15.500 F CFA, soit 1/3 du SMIC qui est de 41.875 F CFA. Bien évidemment, lesdits coûts ne prennent pas en compte l'impôt privé prélevé sur les usagers dans nos différentes administrations. En plus d'être irresponsable, cette augmentation ne tient aucun compte de la modicité du pouvoir d'achat de l'écrasante majorité des Camerounais, minés par la pauvreté ambiante. Faut-il le rappeler, l'Institut National de la Statistique (INS) a établi, en mars 2024, que dix millions de Camerounais vivent avec moins de 1000 F CFA par jour ! En rendant en particulier la CNI inaccessible par son coût prohibitif, le Gouvernement prive la masse des Camerounais ordinaires, sans emplois et sans revenus, d'une pièce essentielle pour l'exercice de leurs droits de citoyens et leurs activités économiques et

sociales ordinaires ; en fait ce gouvernement les met hors-jeu, hors circuit, en marge de la société. Qui peut se fier à une personne qui ne possède pas de carte nationale d'identité ? L'ordonnance présidentielle enfonce le clou en augmentant artificiellement le coût des visas d'entrée au Cameroun, des laissez-passer et des cartes consulaires, qui sont désormais parmi les plus chers au monde.

Cette ordonnance présidentielle du 20 juin 2024 atteste indéniablement de l'indigence financière et de l'impécuniosité de l'État. Il y a longtemps que nous avons dit que les caisses de l'État ont été vidées par des kleptomanes impénitents et que notre pays vit au jour le jour. L'ordonnance trahit donc la pression financière à laquelle le pays fait face depuis un bon moment déjà, notamment vis-à-vis de ses créanciers internationaux, conséquence de la gestion insouciante, incompétente et irresponsable du régime-RDPC.

Comme on pouvait s'y attendre, ce régime, au lieu d'assainir les finances publiques, notamment en réduisant son train vie, a choisi de faire les poches des Camerounais pour tenter de combler les gouffres financiers creusés dans le trésor public par ses pontes, à travers les scandales qui se sont multipliés ces dernières années. Une fois de plus, ce régime a choisi de s'acharner sur les populations les plus vulnérables. Dans un contexte de vie chère, de flambée générale des prix des produits de première nécessité, la hausse vertigineuse des timbres sur des pièces indispensables pour l'affirmation de la citoyenneté relève de l'irresponsabilité politique. Le MRC dénonce la violence psychologique et sociale que constitue l'augmentation du coût des services visés par l'ordonnance présidentielle du 20 juin 2024 qui n'est ni plus ni moins qu'une provocation des Camerounais. Le MRC demande son annulation.

Le MRC saisit cette occasion pour rappeler que la production de la CNI et des passeports relève de la souveraineté de l'État, qu'il s'agit d'un acte qui participe de la défense et de la sécurité nationale. De ce fait, la production des CNI ne saurait être dévolue à des sociétés étrangères d'autant plus qu'il existe une expertise nationale en la matière. Dans cet ordre d'idées, le MRC appelle le gouvernement à clarifier les raisons de l'attribution de la production des CNI à des entreprises étrangères, de même que les conditions d'attribution desdits marchés. Il en appelle, par ailleurs, au parlement afin que soient diligentées des enquêtes sur la crise de la production de la CNI et la pertinence d'une augmentation des coûts à supporter par les Camerounais.

Fait à Yaoundé le 21 juin 2024

Maurice KAMTO

Président National du MRC